



Contexte

L'objectif du programme local de prévention des déchets est de **Réduire les Ordures Ménagères et Assimilées**. Après les TLC (Textile, Linge et Chaussures), la publicité apparaît comme étant le second gisement prioritaire avec **47 kg par an et par foyer**.



Cette action ne vise que la publicité non adressée et la presse gratuite non adressée (Imprimés Non Sollicités). Il s'agit donc de tous les imprimés qui ne mentionnent pas le nom, prénom et adresse du résident. L'autocollant mentionne le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

Objectifs

- Eviter le gaspillage papier tout en garantissant la volonté de chacun de recevoir ou non les Imprimés Non Sollicités.
- Diminuer les quantités de publicités rejoignant la collecte sélective et donc les coûts liés à la collecte et au traitement.
- o Informer sur les tenants et aboutissants de l'apposition de l'autocollant.
- Proposer des alternatives aux prospectus papiers distribués dans les boîtes aux lettres.

Bon à savoir

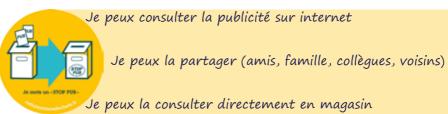
- L'autocollant est disponible gratuitement sur simple demande dans de nombreux lieux publics (La carte Google des points de distribution est consultable sur le site Internet du SEVADEC, www.sevadec.fr, rubrique réduction des déchets).
- En cas de détérioration ou de perte, un nouvel autocollant vous sera remis.
- En cas de non respect de l'autocollant, n'hésitez pas à contacter l'équipe prévention des déchets du SEVADEC.
- Il existe des sites qui centralisent les catalogues, les promotions, les coordonnées et les horaires d'ouverture des petites et grandes enseignes près de chez vous.





Pensez à demander votre STOP PUB!





Pour aller plus loin

Comment éviter la publicité adressée ?

- Il existe une liste appelée «Liste Robinson» qui a pour objet de permettre à toute personne qui en fait la demande, de recevoir moins de documents publicitaires adressés dans sa boîte aux lettres. Les demandes d'inscription sont gratuites et doivent être faites par écrit à l'UFMD (Liste Robinson 60 rue La Boétie 75008 Paris),
- A réception d'une publicité adressée non désirée, vous pouvez la retourner gratuitement (aux frais de l'envoyeur), en barrant votre adresse et en notant «REFUSÉ» sur le pli.